



Séminaire de lancement de l'édition Méditerranéenne du Manuel pour
l'Etablissement de Politiques de Migration de Main d'œuvres Efficaces.

Discours de Monsieur l'Ambassadeur Youssef AMRANI
Directeur Général des Relations Bilatérales
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération -

Rabat, 12 décembre 2007

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Maroc, espace de rencontres privilégiées de la Méditerranée. Une phrase de Fernand Braudel, me servira d'introduction : « la Méditerranée, c'est mille choses à la fois. Non pas un paysage, mais d'innombrables paysages. Non pas une mer, mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais plusieurs civilisations superposées. La Méditerranée est un carrefour antique. Depuis des millénaires, tout conflue vers cette mer, bouleversant et enrichissant son histoire ».

Je voudrais également saluer l'ensemble des délégations des pays du Sud Est et du Nord de la Méditerranée invitées à prendre part à ce séminaire, pour la qualité et le niveau de leur participation, ce qui traduit, je n'en doute point, tout l'intérêt suscité par la question des migrations par laquelle nous sommes tous concernés.

Je voudrais également remercier l'OSCE d'avoir choisi d'organiser au Maroc le séminaire de « lancement de l'édition méditerranéenne du manuel pour l'établissement de politiques de migration de main d'œuvre efficaces ». Ce choix exprime la reconnaissance du rôle de mon pays dans le domaine de la gestion de la migration.

Permettez-moi aussi d'adresser mes très vifs remerciements à Monsieur José Luis Lozano Garcia, Chef du Département de l'OSCE et des Affaires Multilatérales, ainsi qu'à son Excellence l'Ambassadeur slovène, Matjaz Kovacic, dont le pays assurera la Présidence de l'UE à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mes remerciements vont également aux responsables de l'OSCE, de l'OIM, et de l'OIT, pour tous les efforts louables investis afin d'assurer toutes les conditions de succès de ce séminaire.

Mesdames et Messieurs,

Nous tenons aujourd'hui, à Rabat, le séminaire de « lancement du manuel » élaboré conjointement par l'OSCE, l'OIM et le BIT **afin de présenter les politiques et pratiques sur les migrations de main d'œuvre, en tant que modules d'une démarche exhaustive, coopérative et équilibrée de la gestion des migrations de main d'œuvre**. Ce Manuel contient des modèles de politiques, des directives et exemples de bonnes pratiques de la région méditerranéenne et d'autres pays de la zone OSCE confrontés à des défis similaires en termes de gestion de la migration de main d'œuvre. C'est un outil politique qui apporte des réponses pratiques pour les praticiens gouvernementaux et les partenaires sociaux.

Le séminaire s'inscrit parfaitement dans le cadre des mesures arrêtées par le plan d'action adopté par la conférence Ministérielle Euro-africaine sur la Migration et le développement qui s'est déroulée à Rabat en juillet 2006. Il constitue une nouvelle occasion pour enrichir le dialogue international et la

coopération entre les pays participants membres de l'OSCE et les pays des Rives Sud et Nord de la Méditerranée sur la reconnaissance des avantages mutuels que représentent la migration légale, la formulation de politiques efficaces en matière de migration de main d'œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination, la réduction de la migration illégale, et la promotion d'un traitement équitable et de l'intégration sociale des migrants grâce à l'échange de bonnes pratiques et politiques.

Le renforcement des capacités de gestion de la migration dans les pays de départ et de transit, devrait être encouragé tant au niveau de la prise de décision politique que de l'organisation institutionnelle, afin de mieux aborder les impacts liés à la migration et au développement. Les initiatives visant au renforcement des capacités devraient être encouragées afin de développer des systèmes plus efficaces d'observation des flux migratoires vers les pays de destination et en provenance des pays de départ, ainsi qu'une meilleure planification politique, et accorder un soutien aux institutions chargées de rassembler des données des pays euro méditerranéens.

Mesdames et Messieurs,

La 1^{ère} Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement qui s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006 a permis d'apporter des réponses concrètes, efficaces et durables au défi des flux migratoires grâce à une approche globale et équilibrée.

L'aspect novateur du partenariat de Rabat, est celui de sa démarche qui associe pour la première fois des pays de destination, d'origine et de transit des migrants. C'est aussi pour la première fois que l'on a pris en compte, à la fois, les politiques de développement et de co-développement, l'organisation des migrations légales et la lutte contre les migrations irrégulières.

La conférence de Rabat a ouvert la voie à une adaptation de l'action aux spécificités des différentes routes migratoires ; elle a donné lieu à l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action ambitieux qui propose des actions concrètes pour donner une réponse aux dynamiques migratoires croissantes, notamment à la migration irrégulière.

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc considère la migration comme un facteur de développement économique et social et un vecteur de rapprochement et de compréhension mutuelle entre les cultures et les civilisations, raisons pour lesquelles il est pleinement engagé dans le processus de dialogue initié actuellement sur cette question au niveau régional et international.

Le Maroc est conscient de l'importance du rôle de ses citoyens résidant à l'étranger comme un potentiel de développement et, pour répondre aux aspirations légitimes qui les animent, leur garantir une participation démocratique pleine et entière dans tous les secteurs de l'activité nationale et leur

assurer la défense de leurs droits et leur dignité dans les pays d'accueil, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a décidé de créer pour eux un Conseil doté d'une composition équilibrée et homogène, tenant compte d'une représentation adéquate tant entre les hommes et les femmes, qu'au niveau géographique, à l'échelle nationale, régionale et continentale, qu'en ce qui concerne les trois générations de l'émigration.

Mesdames, Messieurs,

Les droits de l'homme sont aussi des droits des travailleurs migrants. Les normes internationales des droits de l'homme garantissent des droits à tous les êtres humains, sans tenir compte de leur origine ou appartenance géographique, sociale, raciale, politique etc. Ces instruments sont universels et régionaux, généraux et spécifiques, obligatoires et déclaratoires.

Le Maroc a adhéré aux principaux instruments internationaux des droits de l'homme. L'actuelle Constitution marocaine souscrit aux principes, droits et obligations des Chartes des organismes internationaux et réaffirme « son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus ». Plusieurs dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ont été introduites dans la Constitution marocaine.

Le Maroc a par ailleurs ratifié les instruments internationaux de droits de l'homme, et notamment la Convention sur les droits de tous les travailleurs du 18 décembre 1990. L'adoption de cette Convention par la Communauté internationale constitue une avancée non négligeable dans le domaine de la protection des droits des travailleurs migrants. La Convention protège les droits humains de tous les travailleurs migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière.

Je voudrais saisir cette occasion et insister sur les points suivants : - l'excellence des relations et des actions de coopération menées entre le Maroc et l'OIM, notamment l'organisation d'une table ronde tenue à Rabat le 9 novembre dans le cadre du « projet de retour volontaire assisté de migrants irréguliers au Maroc et de réinsertion dans leur pays d'origine », financé par le gouvernement suisse - la célérité avec laquelle l'OIM a su répondre aux besoins exprimés par le Maroc, par le soutien logistique et le financement du rapatriement, dans leur pays d'origine, d'immigrés clandestins subsahariens et asiatiques depuis les événements de Sebta et Méléria - et le rôle constructif de l'OIM dans le déroulement de la conférence de Rabat.

Je voudrais enfin souligner, que le Maroc en tant que pays partenaire méditerranéen suit de très près et avec un grand intérêt le déroulement des activités de l'OSCE et s'attèle à mieux traduire dans la réalité les orientations et décisions prises en vue d'intensifier le dialogue et la coopération entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens. Le Maroc continuera à remplir son rôle essentiel dans l'articulation des relations euro méditerranéennes dans leur dimension économique, humaine et de sécurité dans toutes les instances appropriées et notamment dans son partenariat avec l'OSCE.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite beaucoup de succès à vos travaux dont les conclusions alimenteront très utilement nos réflexions en cours sur l'avenir de notre coopération en matière de migration.

Je vous souhaite donc aussi, bonne journée à tous, celle d'aujourd'hui et celle demain, et que vos échanges soient fructueux.

Le 12 décembre 2007